

# Recrutement des personnes en situation de handicap

Il existe deux voies de recrutement par le ministère de l'Éducation Nationale :

## Recrutement par concours

---

Le recrutement par concours de personnes en situation de handicap s'effectue selon les modalités de droit commun. Les candidats doivent remplir les mêmes conditions que les autres candidats (diplôme...), seules les conditions d'âges ne leur sont pas opposables.

Il est possible de bénéficier d'aménagements particuliers des épreuves du concours. La demande doit être formulée à l'occasion de l'inscription au concours.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités d'attribution et de mise en oeuvre des aménagements d'épreuves de concours, il convient de s'adresser à la Direction des Examens et Concours ([ce.dec@ac-nantes.fr](mailto:ce.dec@ac-nantes.fr)).

## Recrutement spécifique par la voie contractuelle (BOE - Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)

---

L'académie de Nantes recrute chaque année des personnes en situation de handicap qui peuvent devenir titulaires sans passer le concours.

**Vous pouvez présenter votre candidature aux postes ci-dessous :**

- [enseignants du premier degré public et/ou privé](#)
- [enseignants du second degré public et/ou privé](#)
- [personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.](#)

## Les modalités de recrutement des personnels en situation de handicap

---

1. Pour postuler les candidats doivent déposer leur candidature en ligne via [l'application ACLOE](#).

2. **Les candidats doivent fournir les pièces ci-dessous :**

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- une copie d'une pièce d'identité
- une photocopie du diplôme le plus élevé
- la reconnaissance du handicap ou de l'invalidité par la maison départementale du handicap

Si les candidats remplissent les conditions de recrutement et possèdent le profil des postes à pourvoir, ils sont reçus par une commission académique. Le rôle de cette commission est de vérifier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.

Les différentes commissions se réunissent en début d'année civile pour un recrutement à la rentrée scolaire suivante.

**Attention :** posséder une reconnaissance de handicap ne conduit pas à un recrutement systématique. Toutefois, il convient de préciser que le recrutement est académique, pour qu'il puisse s'effectuer il est nécessaire qu'un emploi correspondant à la demande soit disponible.

## Les conditions de recrutement

---

Les candidats doivent faire partie des [bénéficiaires de l'obligation d'emploi](#) (BOE)

## Ils doivent également répondre aux critères réglementaires d'accès à la fonction publique :

---

- être de nationalité française ou membre d'un pays de l'UE
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- ne pas être fonctionnaire
- être titulaire des diplômes et titres exigés pour le recrutement par le concours externe
- conditions pour les fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- fournir un certificat médical établi par un médecin agréé attestant l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les fonctions postulées

## Le statut des personnes recrutées

---

Les personnes recrutées bénéficient d'un contrat d'un an renouvelable une seule fois.

À l'issue du contrat, un jury apprécie leur aptitude professionnelle au vu de leur dossier et d'un entretien.

S'ils sont jugés professionnellement et médicalement aptes à exercer les fonctions occupées pendant la durée du contrat, ils sont titularisés.

M.A.J. le 20/08/2019

## Dans cette rubrique

---

- [Offres d'emploi](#)
- [Étudiant Apprenti Professeur \(E.A.P\)](#)
- [Recrutement travailleurs en situation de handicap](#)
- [Recrutement sans concours](#)

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37